

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet AMR sur la commune principale de l'AIOT Rond point RD404 77410 FRESNES SUR MARNE.

La référence de votre dossier est A-3-N34A71MR9 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 20/04/2023 à 09h46 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0006514016**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **35294924200049**

Organisme : **FAIRCO**

Fonction : **DG**

Personne morale

N° SIRET **52195876900015**

Raison sociale **A M R**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

RD 404 Fresnes-sur-Marne BP55

77410 CLAYE SOUILLY

Signataire

Qualité : **Référent Environnement**

Référent

Fonction : **Référent Environnement**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **AMR**

Description des activités :

Notre installation classée sous le régime de la déclaration 2515 depuis 2010 est en activité depuis lors dans la réception de déblais de chantier du BTP, dans le but de leur recyclage. Nous réalisons un tri, concassage et criblage, à la suite duquel les matériaux sont aptes à être valorisés. Afin de réaliser la meilleure valorisation possible, nous utilisons une installation de malaxage qui permet la fabrication de grave ciment, de limons traités chaux et ciment, mais également un enrobage au bitume à froid. Cette dernière valorisation permet au plus une fabrication de 700t/j. A l'heure actuelle, nous avons arrêté l'usage de liant bitumineux et des installations si rapportant dans l'attente d'une mise en conformité réglementaire par la présente déclaration. Depuis 2015, nous avons été alertés sur l'évolution de la rubrique 2515 et 2517 (sous lesquelles suite à l'évolution, nous devrions faire une nouvelle déclaration). Néanmoins, nous avons patienté avant de réaliser la mise en conformité relative à ces deux rubriques du fait du PLU de Fresnes-Sur-Marne qui était en cours d'évolution et qui a pris un sérieux retard. Celui-ci ayant été officialisé en 2020, nous avons repris la démarche qui a aboutit au dépôt d'un dossier de demande d'enregistrement début 2022 sur ces deux rubriques. Nous réalisons la présente déclaration afin de fonctionner sous le régime de déclaration de manière conforme, en l'attente du traitement de dossier d'enregistrement.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Rond point RD404

77410 FRESNES SUR MARNE

X : 679648

Y : 6871801

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m

- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2517	2517-2	Station de transit de produits minéraux autres	Superficie de l'aire de transit 9999 m ²	D	
2521	2521-2-b	Centrale d'enrobage	Capacité de l'installation 700 t/j	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Pas de déchets prévus. Nous sommes un site de valorisation des déchets de chantiers. L'infime partie non valorisable sera évacuée sur site permettant enfouissement d'inertes de classe 3.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Une bâche de stockage d'eau en cas d'incendie va être installée.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Une bâche de stockage d'eau en cas d'incendie va être installée. C'est en cours

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

0938_001.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Localisation cadastrale.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan des abords.pdf